DELIBERATION N° 28

Réforme des rythmes scolaires – nouvelles activités périscolaires- Partenariat avec les associations

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :33
Nombre de votants :30

LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

…/…

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dès septembre, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités seront développées sur le temps libéré (de 15h à 16h30, deux jours par semaine). Il s'agit d'offrir à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles de la ville, des activités de sensibilisation, de découverte et d'initiation dans les champs du sport, de la culture, des sciences, du développement durable et de la citoyenneté. Pour élaborer les nouvelles activités proposées, la Ville s'est appuyée sur la circulaire du 20 mars 2013, relative au Projet Éducatif de Territoire, qui précise que ces activités doivent permettre de répondre aux besoins identifiés du public.

Les activités périscolaires répondront aux objectifs éducatifs suivants :

- développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique et sa persévérance (créativité, capacité d'expression, dépassement de soi, …),

- favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir.

Les activités proposées sont organisées de façon à être accessibles à tous, en respectant les classes d'âges. La durée d'une séance variera en fonction de l'âge (une heure maximum pour les petites sections après un temps de repos ; 1h30 pour les moyennes et grandes sections et les élémentaires).

La Ville a pris l'engagement que ces activités seront gratuites afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et qu'elles s'adressent à tous les dieppois.

Les parcours seront encadrés par des partenaires associatifs et des agents municipaux, sous la responsabilité de la Ville. Les professionnels mobilisés sont spécialement formés. La Ville entend s'appuyer sur son tissu associatif important qui développe un savoir-faire de grande qualité.

Des principes de base ont été adoptés avec l'ensemble des structures, pour qu'elles développent des parcours éducatifs à destination de l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles dieppoises :

- se dérouler sur 6 à 7 semaines,

- être transposables sur toutes les écoles pour garantir l'équité sur l'ensemble du territoire,

- avoir un intérêt éducatif, sans se substituer à l'enseignement (même si le lien avec les projets d'école sera privilégié),

- prévoir un temps partagé avec les familles, de convivialité et de valorisation, à la fin de chaque parcours (représentation, exposition, démonstration...),

- favoriser l'accès à un panel d'activités riches et variées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, d'accorder les subventions aux associations partenaires figurant sur le tableau en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe »,**
- **9 « abstentions » : Les Groupes « Unis pour Dieppe » et « Dieppe au Cœur ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire